



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 mars 2024 à 20h30

Maire : Jean Louis MARSAUD

Présents : BIRONNEAU Max-André, BOUCHAUD Jacky, CALLEC Gilles, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean-Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, PINTAUD Éric, RICHARD Christophe, VIALLE Isabelle

Procurations : DESCHAMPS Chantal (procuration à FERSING Jacques), FORT Jean-Marc (procuration à BIRONNEAU Max-André), MONGEAUD Colette (procuration à BOUCHAUD Jacky), RIBERAC Armelle (procuration à MARSAUD Jean-Louis), VEDRENNE Serge (procuration à MICHEL Corinne), VILLARD Huguette (procuration à MATEO Danielle)

Excusés : BRIMAUD Michelle, PARDOUX Sandrine, QUÉMENT André

Non excusés : néant

A été nommée secrétaire : DES GEORGES Marie-Christine

Quorum : atteint (85,71% de présents)

Informations

Néant

Approbation du PV du CM du 17 janvier 2024 à l'unanimité

DELIBERATIONS :

- 1. Création d'un emploi permanent de Peintre/Plaquiste à compter du 1^{er} avril 2024**
Rémunération calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie C.
Unanimité
- 2. Création de deux emplois non permanents d'agents saisonniers polyvalents des services techniques à compter du 1^{er} avril 2024**
Du 01/04/2024 au 30/09/2024 - durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois.
Rémunération calculée par référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial.
Unanimité
- 3. Création d'un emploi non permanent d'agent administratif chargé de l'accueil du public à compter du 1^{er} avril 2024**
Du 01/04/2024 au 31/05/2024 - durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.
Rémunération calculée par référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif territorial.
Unanimité

- 4. Création d'un emploi permanent de Gestionnaire Affaires Scolaires, CCAS et Assemblées à compter du 1er avril 2024**
Temps complet - Catégorie B - Filière administrative
Unanimité
- 5. Mise en place du télétravail à compter du 1er avril 2024**
Le télétravail est ouvert aux activités suivantes : Instruction, étude ou gestion de dossier, rédaction de rapports, notes, comptes-rendus et supports divers, travaux sur système d'information et veille juridique.
Exercice au domicile de l'agent.
Le télétravailleur s'engage à respecter les règles et usages en vigueur dans la collectivité en particulier les règles relatives à la protection et à la confidentialité des données et des dossiers en les rendant inaccessibles aux tiers, et le cas échéant, la Charte Informatique.
Le télétravailleur s'engage à respecter les mêmes horaires que ceux réalisés au sein de la collectivité : joignable et disponible en faveur des administrés, de ses collaborateurs et/ou de ses supérieurs hiérarchiques.
L'agent télétravailleur bénéficie de la même couverture accident, maladie, décès et prévoyance que les autres agents.
L'employeur met à disposition les outils de travail suivants : ordinateur portable, téléphone portable, accès messagerie professionnelle et logiciels indispensables.
Instauration à compter du 1^{er} avril 2024.
Unanimité
- 6. Taux de promotion 2024**
Grade origine : Adjoint technique principal 2^{ème} classe
Grade d'avancement : Adjoint technique principal de 1^{ère} classe
Ratio promus/promouvables : 100%
Unanimité
- 7. Demande subvention FDAC**
FDAC (Fond départemental d'aide aux communes) - demande de subvention auprès du département de la Charente
Aménagement de la Grande Rue :
Tavaux de voirie 197 000€ HT
Demande FDAC 21 500€
« Amendes de police » aménagements de sécurité : 35 000€
Reste à charge : 140 500 € HT
Unanimité

Prochaines dates :

04 avril 2024.....réunion d'équipe
11 avril 2024.....CM BUDGET

Fait à La Rochefoucauld-en-Angoumois,
Le 02 avril 2024,

La secrétaire,
DES GEORGES Marie-Christine



Le Maire,
MARSAUD Jean Louis

